RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Technobase 2CB (Composant A)

Numéro d'enregistrement

UFI	TW2F-310M-Y00R-6WQS

Identification de substance / produit

No.-PR	16282, 16285, 16286, 16293

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Adhésif (2 composants), utilisation professionnelle

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Albert Kerbl GmbH
Felizenzell 9
84428 Buchbach

No. de téléphone	+49 8086 933-100
No. Fax	+49 8086 933-500
Service émetteur / téléphone	Albert Kerbl GmbH Tel.: 0049-(0)8086-933-302
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	sdb-team@kerbl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Joint poison information center for the states of Mecklenburg-Western Pomerania, Saxony, Saxony-Anhalt and Thuringia c/o HELIOS Klinikum Erfurt Nordhäuser Strasse 74

Tel.: (03 61) 73 07 30 - Fax: (03 61) 7 30 73 17
E-Mail: ggiz@ggiz-erfurt.de - Internet: www.ggiz-erfurt.de

Tox Info Suisse : numéro d'urgence 24 heures sur 24 : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315

Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H332	Nocif par inhalation.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P342+P311	En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501.9	Éliminer le contenu / récipient comme un déchet problématique.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle; Castor oil, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatobenzene]

2.3. Autres dangers

Réagit avec l'eau en libérant une pression ou une chaleur excessive. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. ----------. À partir du 24 août 2023, une formation appropriée sera requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Castor oil, polymer with 1,1'-methylenebis[4-isocyanatobenzene]

No. CAS	68424-09-9				
No. EINECS	614-468-4				
Concentration	>=	54	<	75	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4	H332
Resp. Sens. 1	H334
STOT SE 3	H335

cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l
cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

No. CAS	101-68-8				
No. EINECS	202-966-0				
Concentration	>=	25	<	27	%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H332
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Resp. Sens. 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Carc. 2	H351
STOT SE 3	H335
STOT RE 2	H373

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319	>= 5
Resp. Sens. 1	H334	>= 0,1
Skin Irrit. 2	H315	>= 5
STOT SE 3	H335	>= 5

ATE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0,368	mg/l

cATpE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

Annotations additionelles:

CLP	Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent 2, C
DSD	Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C, 2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Causes skin irritation. Peut provoquer des réactions allergiques cutanées. Le produit contient des substances qui sont localement irritantes par contact avec la peau/les yeux ou par inhalation. Troubles asthmatiques, Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques en cas d'inhalation. Contient des isocyanates. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l’incendie

5.1. Moyens d’extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Brouillard d'eau, Mousse, Poudre ABC, Poudre BC, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. une épaisse fumée noire; L'exposition aux produits de décomposition peut étre dangereux pour la santé. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les recommandations transmises par le fabricant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Retenir les eaux de lavage souillées et les traiter avant rejet. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. Les récipients remplis avec le produit absorbé doivent être suffisamment étiquetés. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Ne pas utiliser a proximité des sources de la combustion. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur	<	30	°C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais et sec. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Protéger de la chaleur.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif (2 composants), utilisation professionnelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

Liste	SUVA	
Type	MAK	
Valeur	0,02	mg/m³
Valeur limite à courte terme	0,02	mg/m³

Etablie le: 2017; Remarque: S B; Auge & Haut & AW, Lunge; HSE; s. 1.9.5

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir une douche de secours à disposition. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Il est interdit de conserver des produits alimentaires sur le lieu de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

Ne pas utiliser le produit si la ventilation est insuffisante ou porter un masque de protection avec un filtre à gaz approprié (type A1 selon EN14387).

Protection des mains

Use chemical-resitant gloves! Suitable for short-term use: 1,4mm Latex or 0,85mm Nitrile
(Recommended: Kerbl Fletex (Latex), or Kerbl Chemex (Nitrile))
La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide			
Couleur	blanc à jaune clair			
Odeur	caractéristique			
Point de fusion				
Remarque	non déterminé			
Point de congélation				
Remarque	non déterminé			
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition				
Valeur	208			°C
Pression	1013	hPa		
inflammabilité				
non déterminé				
Limite inférieure et supérieure d'explosion				
Remarque	non déterminé			
Point d'éclair				
Valeur	>	200		°C
Température d'inflammabilité				
Valeur	>	601		°C
température de décomposition				
Remarque	non déterminé			
valeur pH				
Remarque	non déterminé			
Viscosité				
Remarque	non déterminé			
solubilité(s)				
Remarque	non déterminé			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
Remarque	non déterminé			
Pression de vapeur				
Valeur	5	à	10	mmHg
température	25	°C		
Densité et/ou densité relative				

Valeur	1,15	kg/l

Densité de vapeur relative

Valeur	8,5	
température	20	°C

9.2. Autres informations

La limite de l´odeur

Remarque non déterminé

Le coéficient de l´évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

En cas d'addition d'eau, production de chaleur. Réagit avec l'eau en formant un mélange explosif. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. La polymérisation peut se produire et être catalysée par des bases fortes et de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation. Le produit reagit avec: Aluminium, Cuivre, Zinc, Réagit violemment avec l'eau en formant un mélange explosif.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques, vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

Remarque	non déterminé

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	non déterminé

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	11,4583	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	0,8524	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle

Espèces	rat	
DL50	0,368	mg/l
Durée d'exposition	4 h	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Irritant pour la peau et les muqueuses.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	Provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation

Remarque	Des réactions d'allergie sont possibles.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque	Susceptible de provoquer le cancer.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque	Peut irriter les voies respiratoires.
Remarque	May cause damage to organs through prolonged or repeated exposure.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

Espèces	Poisson		
CL 50	>	1000	mg/l

Toxicité pour les algues (Composants)

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

Espèces	Algues		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

Espèces	Algues		
ErC50	>	1640	mg/l
Durée d'exposition	3	d	

Diisocianate de 4,4'-méthylènediphényle

Espèces	Algues		
NOEC	>=	10	mg/l
Durée d'exposition	21	d	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
Le numéro de clé de déchet doit être déterminé en consultation avec le consommateur, le fabricant et l'entreprise d'élimination. Respectez également les réglementations officielles locales.
SR 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)
SR 814.600 Ordonnance sur les déchets (OLED)
SR 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
Carte pour désignation du danger			

14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	no	-

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations

Observe the Chemicals Prohibition Ordinance (ChemVerbotsV)!

Autres informations

Respecter la restriction REACH "Annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) n° 74 :
À compter du 24 août 2023, une formation appropriée doit être dispensée avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.
SR 913.11 Ordonnance sur les produits chimiques (OChim):
note.
SR 814.318.142.1 Ordonnance sur la protection de l'air (OPair):
n.a.
SR 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):
n.a.
SR 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim):
n.a.
SR 822.115 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5):
note.
SR 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes:
note.
SR 822.111.52 Ordonnance du DEFRsur les activités dangereuses ou péniblesen cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité):
note.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Comme nous n'avons aucune information sur les conditions de travail de l'utilisateur, les informations fournies sur ces données de sécurité sont conformes avec l'état de nos connaissances et les réglementations nationales et communautaires.

Sans instructions de manipulation écrites au préalable, le mélange peut être utilisé uniquement pour les utilisations précisées dans la section 1.

L'utilisateur est responsable de s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises pour se conformer aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie de ses propriétés.